



Rompre avec sa famille juridique pour plus avec aucun liens

Par **julie0694**, le **09/11/2016 à 14:32**

Bonjour,rrnrnComment rompe les liens avec certaines personnes de sa famille comme les tantes, les tontons, les mamies, les papis, les cousines et les cousins et la mère juridiquement ? rnParce que je ne veut plus de liens avec eux, parce que ce n'est pas une famille convenable au niveau des discussions et plein de choses, trop de choses, c'est pour ça ma raison de couper les liens avec eux.rnrnMerci.

Par **jos38**, le **09/11/2016 à 16:08**

bonjour. juridiquement, vous ne pouvez rien faire. physiquement, ne les prenez plus au téléphone, ne les fréquentez plus, ignorez-les.

Par **morobar**, le **09/11/2016 à 17:15**

Bonsoir,rnPar contre vous ne pouvez pas couper le lien parental avec votre mère, à laquelle vous devrez, le cas échéant, assistance.

Par **julie0694**, le **09/11/2016 à 19:05**

merci mais comment couper les lien avec ma mere?

Par **Visiteur**, le **09/11/2016 à 23:55**

Bonsoir,
Comme on vous l'a dit, couper les liens familiaux, à fortiori parent/enfant, cela n'existe pas.
Même la majorité ou l'émancipation d'un mineur ne coupent pas les liens du sang.